



**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Coopération, de l'Immigration et de l'Asile**

Procès-verbal de la réunion du 24 mai 2019

Ordre du jour :

Echange de vues avec M. Jean-Luc Demarty, Directeur général du commerce de la Commission européenne

*

Présents : M. Marc Angel, M. Eugène Berger, Mme Djuna Bernard, M. Mars Di Bartolomeo, M. Paul Galles, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, M. Claude Wiseler

M. Alex Bodry, remplaçant de Mme Tess Burton
Mme Octavie Modert, remplaçante de M. Marc Spautz
M. Gilles Roth, remplaçant de M. Jean-Marie Halsdorf

M. Jean-Luc Demarty, Directeur général du Commerce de la Commission européenne
Mme Yuriko Backes, Chef de la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg
Mme Dagmar Byčanková, Responsable Semestre européen et Affaires économiques de la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg

Mme Rita Brors, Mme Fabiola Cavallini, M. Daniel Schneider, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Tess Burton, Mme Stéphanie Empain, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Lydia Mutsch, Mme Lydie Polfer, Mme Viviane Reding, M. Marc Spautz, M. David Wagner

M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

Echange de vues avec M. Jean-Luc Demarty, Directeur général du commerce de la Commission européenne

Dans son introduction, le Président de la commission évoque les défis au niveau mondial, dont la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine, et voudrait savoir comment l'Union européenne entend y faire face.

M. Demarty souligne qu'en matière de commerce, l'Union européenne ne pèserait quasiment rien si elle n'était pas unie. Actuellement, elle est placée devant un grand paradoxe : d'un côté, il y a eu des succès importants en ce qui concerne les accords commerciaux conclus ; de l'autre côté, il y a eu l'échec du TTIP, le mandat de négociation étant devenu obsolète. Pour la Corée du Sud et le CETA (Canada), des effets positifs se font remarquer. L'accord avec le Japon est ambitieux et est en train de démarrer. Des accords pas encore ratifiés ou ratifiés mais pas encore en application sont ceux avec le Singapour et le Vietnam. Des négociations sont en cours avec le Mercosur et l'Australie. Les accords commerciaux sont négociés parce que c'est dans l'intérêt de l'Union européenne. Les buts sont la création d'emplois et la croissance économique. Les négociations sont encadrées par le droit réglementé de l'Union et se fondent sur les règles commerciales. Les accords commerciaux comprennent des chapitres sur le développement durable, l'environnement, le droit du travail et le respect des droits fondamentaux. L'accord conclu avec le Japon est le premier à mentionner l'Accord de Paris. Selon M. Demarty, il ne sera pas possible, à l'avenir, de conclure des accords commerciaux globaux avec des partenaires qui n'ont pas signé l'Accord de Paris.

M. Demarty cite ensuite les défis actuels. Le développement du capitalisme d'Etat en Chine et dans d'autres pays constitue une menace pour le système multilatéral en ce sens que le marché européen est ouvert, tandis que les marchés de ces pays restent fermés. Par ailleurs, ils projettent de plus en plus leur modèle avec des subventions massives accordées à des entreprises d'Etat qui font partie d'une stratégie d'ensemble. De l'autre côté, il y a les réactions unilatérales des Etats-Unis qui, du point de vue européen, ne sont pas appropriées. Il faudrait, par contre, renforcer les règles de l'OMC en matière de l'industrie et de transfert de technologie. Les mesures unilatérales des Etats-Unis en matière de sidérurgie et du secteur de l'automobile peuvent menacer l'Union européenne. Par ailleurs, il est inconcevable que l'Union européenne soit considérée comme menace pour la sécurité des Etats-Unis. S'y ajoute le blocage du système d'appel du mécanisme de règlement de différends qui pourrait bloquer le commerce international vers la fin de l'année. Les règles de l'OMC ne pourraient plus être mises en œuvre et rassurées avec un mécanisme sans règles contraignantes d'arbitrage. Il ne serait pas acceptable non plus de revenir au système du GATT. Selon M. Demarty, ceci constitue la plus grande menace structurelle. La menace des guerres commerciales ne peut profiter à personne. Par ailleurs, il sera à voir quel caractère pourrait avoir un accord commercial entre la Chine et les Etats-Unis : purement mercantiliste sur le dos d'autres pays, compatible ou non avec les règles de l'OMC ou jetant les bases du traitement d'un problème structurel avec la Chine ?

L'Union européenne, représentant un grand poids économique et politique qui permet de se faire entendre dans le monde, devra rester unie pour faire face à ces défis.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

M. Demarty cite quelques démarches à faire au niveau multilatéral. L'Union européenne s'engage à formuler un accord sur le bon fonctionnement des règles dans le secteur des services. Il faut préserver le système de règlement de différends à plusieurs étapes de l'OMC. Par ailleurs, il faudra réformer les règles de subvention industrielle et lutter contre le transfert de technologie forcé. L'Union européenne a des alliés qui s'attendent beaucoup d'elle.

Répondant à une question de M. Mosar, M. Demarty fait savoir que Huawei est de facto une société d'Etat, contrairement à ce que l'Etat chinois prétend. Le cas est dans la compétence de la DG Connect et la Commission européenne vient de publier une communication à ce sujet. Selon M. Demarty, il est naïf de laisser à Huawei une part du marché mondial tellement importante. Il faut nuancer entre le cœur du réseau télécom et des activités annexes moins stratégiques. Les questions de sécurité nationale sont dans la compétence exclusive des Etats membres. En ce qui concerne les décisions prises par le Président américain, M. Demarty est d'avis qu'elles restent ambiguës, car il n'est pas clair si elles ne s'appliquent qu'au territoire des Etats-Unis ou aussi extra-territorialement. L'application de la liste de sanctions contre l'Iran peut mener à l'exclusion de Huawei de toute relation économique avec des fournisseurs internationaux. M. Demarty constate une plus grande convergence des Etats membres de l'Union envers la Chine que dans le passé. Lors du récent sommet UE-Chine, les Etats membres ont insisté à obtenir de la Chine un engagement très clair sur des négociations sur les subventions industrielles et les transferts technologiques forcés. Dans la Communication récente sur la Chine, l'Union Européenne a qualifié la Chine à la fois de compétiteur et de rivale systémique. En ce qui concerne la « nouvelle route de la soie », la Chine essaye de diviser. Cette initiative est centrée sur la Chine. En regardant la gestion des appels d'offres, il faut constater que 90 % du marché est obtenu par des entreprises chinoises, ce qui n'est pas acceptable.

Répondant à une question de M. Galles, M. Demarty fait observer qu'on ne connaît pas d'entreprises à l'heure actuelle qui quittent l'Europe parce qu'il y aurait trop de valeurs à respecter. La « corporate responsibility » au niveau de l'OCDE permet non seulement de développer les relations avec les pays tiers, mais vaut également à l'intérieur de l'Union. La croissance économique se construit dans le respect des règles des droits fondamentaux, des conditions de travail et des grandes conventions internationales en matière d'environnement.

M. Di Bartolomeo demande si l'Union européenne dispose d'une stratégie commerciale envers l'Afrique. Il donne à considérer que la Chine poursuit une stratégie de donnant à court terme et de prenant à moyen et long terme. Une deuxième question de M. Di Bartolomeo porte sur le commerce d'armes. M. Demarty répond que l'Afrique doit se situer au cœur de nos préoccupations. L'Union a une stratégie à la fois en matière commerciale qu'en matière de développement, les deux étant liées. En matière commerciale, les accords de partenariat économique (APE) sont asymétriques pour donner aux pays africains l'accès au marché européen. Il s'agit d'une composante de développement dans les accords commerciaux. Les APE privilégient par ailleurs l'approche régionale. Dans la perspective où l'Afrique est en train de construire une grande zone de libre-échange, un futur accord entre l'Union européenne et l'Union africaine est concevable, mais prendra du temps. Certains pays africains ont par ailleurs connu des désillusions dans leurs rapports avec la Chine. Quant aux armes, la compétence au sein de la Commission européenne revient à la direction de la coopération politique. La compétence des biens à double usage touche aussi l'aspect militaire. Dans ce domaine, une harmonisation des procédures au sein de l'Union européenne est en cours. Il faut aussi faire en sorte que certains produits IT ne puissent être utilisés à des fins d'espionnage. Il vaut de même pour des produits qui pourraient être utilisés à des fins de torture ou d'exécution de peine de mort.

Questionné sur la qualité des futures relations commerciales avec la Grande Bretagne après le Brexit, M. Demarty répond que l'Union européenne est prête à des relations très étroites avec le Royaume-Uni. Un accord de libre-échange du type « Canada plus » serait pourtant encore très loin du marché intérieur. Or, il n'est pas possible de donner l'équivalent du marché intérieur à un partenaire qui n'en accepte pas les conditions. M. Demarty souligne qu'une sortie sans accord serait catastrophique non seulement sur le plan politique, mais aussi économiquement pour le Royaume-Uni. Ce ne serait pas facile non plus pour les Etats membres ayant des relations étroites avec le Royaume-Uni. Une sortie

sans accord rendrait aussi les négociations sur les futures relations plus difficiles et plus longues.

Luxembourg, le 27 mai 2019

La Secrétaire-administratrice,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et
de l'Asile,
Marc Angel